

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 24 mai 2017

Point de décision

Point d'information

SUJET : POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT EN MATIÈRE DE NIVEAUX DE SOINS

PERSONNE RESPONSABLE : Dre Christiane Arbour
(Remplacée par Mme Marie-France Simard, Directrice générale adjointe – Programmes sociaux et de réadaptation)

DIRECTION : Direction des services professionnels

DURÉE : 15 minutes

SOMMAIRE :

Les niveaux de soins sont un outil de communication entre le patient ou le substitut-décideur, le médecin et l'équipe soignante. Ils sont souvent déterminés à l'occasion d'un épisode de soins pour les personnes ayant un état de santé susceptible de se dégrader de façon prévisible. Les niveaux de soins désignent les préférences du patient concernant les investigations, les soins ou les traitements à recevoir. Alors que la détermination des niveaux de soins est un acte médical, celle des directives médicales anticipées (DMA), tel que spécifié dans la *Loi concernant les soins de fin de vie* (LSFV), commence à l'initiative de la personne apte sans qu'il y ait nécessairement un épisode de soins ni de contact avec le système de santé. Les débats publics qui se sont tenus avant et lors de la création de cette loi ont mis en exergue la dignité des patients comme valeur centrale et placé les niveaux de soins au cœur du dialogue entre les patients et les soignants en ce qui concerne la prise de décision partagée et personnalisée et le respect des volontés du patient.

L'Institut national en santé et services sociaux (l'INESSS) a établi un consensus portant sur une échelle unique concernant les niveaux de soins et a émis un rapport en janvier 2016 : Les niveaux de soins, normes et standards de qualité.

En s'inspirant de ces travaux et outils, nous proposons une politique pour l'ensemble du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS NIM). Cette politique permettra d'harmoniser les pratiques et vise à promouvoir un bon usage des niveaux d'intervention médicale.

Personnes consultées :

- Comité de coordination des soins palliatifs et de fin de vie;
- Directeurs de la direction générale adjointe - Santé physique et services spécialisés;
- Directrice qualité, évaluation, performance et éthique;
- Directeurs de la direction générale adjointe - Programmes sociaux et de réadaptation;
- Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);
- Conseil des infirmières et infirmiers (CII);
- Conseil multidisciplinaire (CM); et
- Comité de direction.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration pour adopter la politique d'établissement en matière de niveaux de soins.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact.

PROJET DE RÉOLUTION :

- ATTENDU QUE** les niveaux de soins représentent un élément essentiel de la participation des usagers du réseau de la santé à la prise de décision partagée et a une incidence directe sur la prise en charge clinique et la qualité des soins donnés;
- ATTENDU** l'importance d'uniformiser la pratique des niveaux de soins au sein du CIUSSS NIM et entre les établissements du réseau de la santé au Québec;
- ATTENDU** les travaux de l'INESSS et le consensus pour les normes et standards proposés;
- ATTENDU** les consultations effectuées et les avis favorables reçus;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de direction, d'adopter la politique d'établissement en matière de niveaux de soins.